



Free Voice | صوت حر | Voix Libre
ONG oeuvrant pour les droits de l'homme

Paris, le 12 juillet 2026

TUNISIE

Un procès réduit au silence...

Le Professeur Mondher Ounissi perd l'usage de la parole et se voit privé de tout moyen de communication avec sa défense :

une situation dramatique qui révèle l'effondrement des garanties d'un procès équitable.

L'organisation Voix Libre suit avec une profonde préoccupation et condamne avec la plus grande fermeté les développements alarmants concernant l'état de santé du Professeur Mondher Ounissi, à la suite de sa notification du jugement de première instance rendu dans l'affaire médiatiquement connue sous le nom de « dossier du défunt Jilani Dabboussi ». Selon les informations communiquées par son équipe de défense, cette annonce a provoqué un grave traumatisme psychologique ayant entraîné une perte de la parole.



Les éléments communiqués par la défense indiquent également que l'état de santé du Professeur Ounissi ne permet plus son transfert dans des conditions ordinaires, en raison de douleurs aiguës au dos et aux reins, ainsi que d'autres complications médicales.

Son transport dans le véhicule pénitentiaire habituellement utilisé constituerait une souffrance supplémentaire, ce qui l'a conduit à préférer demeurer en détention plutôt que d'être transféré à l'hôpital dans de telles conditions.

Voix Libre exprime également sa vive indignation face aux informations faisant état du refus de l'administration pénitentiaire de fournir au Professeur Ounissi une feuille de papier et un stylo, alors même que la perte de la parole rend indispensable un moyen alternatif de communication.

Cette décision l'a privé de la possibilité d'exprimer ses besoins les plus élémentaires et de communiquer avec ses avocats.

L'incapacité d'un prévenu à s'exprimer lors d'une audience tenue à distance, et son impossibilité de répondre aux questions du tribunal en raison d'un état de santé critique, constituent une atteinte d'une gravité exceptionnelle aux droits de la défense et aux garanties d'un procès équitable.

En conséquence, nous :

- 1.** Appelons à une intervention urgente afin de garantir son intégrité physique et psychologique et de lui assurer l'exercice effectif de l'ensemble de ses droits reconnus par la loi.

2- Tenons les autorités compétentes pour pleinement responsables de la garantie des soins médicaux appropriés au Professeur Mondher Ounissi, du respect de sa dignité humaine ainsi que de son droit de communiquer librement avec son équipe de défense, droit fondamental qui ne saurait être restreint en aucune circonstance

3- Demandons l'ouverture d'une enquête sérieuse, indépendante et impartiale sur les conditions dans lesquelles sa situation sanitaire est prise en charge, ainsi que l'adoption de toutes les mesures nécessaires pour prévenir toute pratique susceptible d'aggraver ses souffrances ou de porter atteinte à son droit de se défendre.

Les faits rapportés aujourd'hui renforcent les préoccupations sérieuses quant au respect des garanties d'un procès équitable et des droits humains en Tunisie. Ils soulignent l'impérieuse nécessité de redoubler d'efforts afin de réaffirmer les principes de l'État de droit, de l'indépendance de la justice et de la protection de la dignité de toute personne privée de liberté.

La liberté, la dignité et la justice sont des droits universels, indissociables et indivisibles.



Free Voice | صوت حر | Voix Libre

ONG oeuvrant pour les droits de l'homme

*** Free Voice - منظمة صوت حر - VOIX LIBRE *** ong-voixlibre.org

Contact : +33 6 30 67 05 90 *** voixlibre2003@yahoo.fr